



## AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHÉ

En application des dispositions de l'article 31 du cahier des charges, La caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés agence de la wilaya d'Adrar informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à concours national restreint d'architecture n°001/2025 du 25/05/2025 relatif à la maîtrise d'œuvre (Etude et Suivi) du projet de Réalisation d'un nouveau siège d'agence au niveau d'Adrar.

Que l'opération est attribuée provisoirement au bureau d'études SARL ARTS l'offre unique qualifiée techniquement qui ont obtenu maximum de points.

### Résultat de l'évaluation :

candidat	NIF	Note	Montant	Délai d'études et Suivi	
Bureau d'études SARL ARTS Atelier régional des techniques sahariennes	099901088215466	292.60	29 997 000.00da	Délai d'études	Délai prévisionnel du suivi
				03 Mois	18 Mois

Les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats sont invités à se rapprocher de la Sous-direction de la ressource humaine, des moyennes matériels des réalisations, des archives et du patrimoine, Service des moyens généraux, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication du présent avis d'attribution provisoire du marché, pour leur communiquer ces résultats, par écrit.

Les soumissionnaires qui conteste cette attribution provisoire du présent marchés peut introduire un recours auprès de la commission des marchés de la CNAS, Route des deux bassins, Ben Aknoun Alger dans un délai de dix (10) jours à compter de la première parution du présent avis dans les quotidiens nationaux ou dans le BOMOP ou la presse électronique.

Passé ce délai, aucun recours ne sera pris en considération.